



*Syndicat National des
Cadres A*

CGC Finances Publiques et SNC CGC

*86/92 Allée de Bercy
Bâtiment Turgot
Télédoc 909*

75572 PARIS CEDEX 12

Tél. : 01.53.18.01.73 – 00.69 - 04.58

Sites : www.cgc-dgfip.info / www.snc-dgfip.info

*Adresses mail : cgcdgfip.bn@dgfip.finances.gouv.fr
sncdgdgfip.bn@dgfip.finances.gouv.fr*



*Syndicat National
des Contrôleurs*

LE LIEN CGC Audioconférence du 15 mai avec la Direction Générale

Au-delà de la réitération des mesures sanitaires prises par la DGFIP et de la vigilance nécessaire sur leur application dans le cadre de la reprise d'activité, quelques points importants d'actualité RH ont été évoqués.

1/ Point sur la reprise d'activité

L'analyse des statistiques au cours de cette semaine montrent la montée en puissance de la reprise d'activité.

Ainsi, 40% des agents sont en présentiel (45% dans les services déconcentrés avec des fluctuations selon qu'il s'agit de territoires ruraux ou urbains). La DGFIP ne poussera pas les agents à revenir coûte que coûte en présentiel. Elle restera précautionneuse et le recours au télétravail continuera à se développer partout et notamment en Ile de France avec l'utilisation des « TINNY ». La volonté de la DGFIP est d'augmenter sa capacité pour permettre l'ouverture du télétravail au plus grand nombre.

Au sein de l'administration centrale le taux de présentiel est beaucoup plus faible mais le télétravail très élevé. Cela s'explique par la nature des travaux qui ne nécessitent pas, dans l'ensemble, l'utilisation d'applicatifs non télétravaillables. De fait, la presque totalité des forces de travail de la centrale (présentiel + télétravail) est actuellement disponible. Il en est ainsi, dans une moindre mesure, pour les directions nationales.

Si depuis le 11 mai le travail redevient la norme, le directeur général a de nouveau rappelé que la sécurité des agents est la priorité essentielle. La mise en place des mesures sanitaires (distanciation, plexiglas, sens des circulations dans les couloirs, gel hydroalcoolique, etc ...) et le respect de ces conditions sanitaires sont des pré-requis en présentiel.

Selon le Directeur Général, les précautions sanitaires prévaudront sur une longue période, « *aussi longtemps que nécessaire* ». A ce titre il est rappelé que le port du masque au bureau n'est pas la doctrine et qu'il ne peut remplacer les mesures de distanciations physiques. Cependant les agents sont autorisés à le porter et tout est fait pour qu'il n'y ait pas de rupture d'approvisionnement.

Le DG rappelle que « *beaucoup de choses* » dépendent aussi des comportements individuels. Il indique que des contrôles seront faits sur place si nécessaire, pour vérifier le bon respect de l'application des consignes et qu'il n'y ait pas d'écart par rapport à la norme.

➤ La campagne IR.

Le DG annonce la mise en place dans les prochaines semaines, des campagnes publicitaires avec spot télé incitant à la télédéclaration. En outre dès le 25 mai des mass-mails seront adressés aux contribuables n'ayant pas encore télédéclarés.

L'accueil physique sur rendez-vous ne permettra de recevoir qu'un nombre limité de contribuables. Pour que cet accueil soit efficient, il conviendra impérativement de filtrer en amont les demandes de rendez-vous. Seules les situations fiscales les plus complexes ou le « désarroi » de certains contribuables face aux communications à distance, pourront faire l'objet d'un accueil physique sur rendez-vous. Pour assurer un filtrage physique sur les sites, des mesures de sécurité devront être prévues (vigiles etc.), ce qui n'est pas actuellement le cas sur tous les sites.

L'ensemble des acteurs du social (CNAM- Caisses maladie -Pôle emploi...) seront sensibilisés sur la nécessité d'utiliser les outils mis à leur disposition (consultation des données fiscales etc.) pour ne pas les demander inutilement aux usagers ; de même ils devront relayer les messages sur l'accueil à distance réalisé par les Centres des Finances Publics.

➤ Le PRA et les priorités n° 2 et n° 3

Le DG réaffirme que les passages aux niveaux de priorités 2-3 du plan de reprise d'activité ne sont pas crantés sur des dates précises. Rien n'est figé. Cette montée en puissance dépendra en partie des conditions externes (sanitaires, transports etc.). Il n'y aura pas de pression particulière ; la graduation de la remontée progressive de l'activité est un principe acté.

➤ Ouverture de la caisse dans les trésoreries.

La caisse doit pouvoir être ouverte pour répondre aux besoins des populations (bons de secours etc..) .

Pour le DG on reste toujours sur le principe de l'accueil sur RV. Il convient, bien sur, d'éviter la « coagulation » des venues du public au titre de l'IR et des paiements divers dont régies.

2/ Points questions RH (congés - pont naturel- formation - entretien- ASA)

➤ Les reports des congés 2019 et le compte épargne temps (CET)

M F Tanguy - chef de service des ressources humaines - annonce que la date limite pour le report des jours de congés 2019, fixée au 3 mai, ne sera sans doute pas prorogée. M Tanguy précise que cette date est déjà la plus favorable au sein des ministères financiers et qu'il n'a pu obtenir à ce jour un report, mais que tout est fait pour aboutir à une décision favorable.

[La CGC est intervenue pour dire qu'il n'était pas concevable que des agents puissent perdre des jours de congés au titre de cette période.](#)

M Tanguy a répondu que plusieurs messages de rappel ont été envoyés aux agents sur cette date limite du 3 mai et qu'ils devaient ou auraient pu prendre leur disposition.

Il n'y a pas non plus de certitude sur la possibilité de rouvrir la phase 2020 d'alimentation du CET, pour permettre aux agents de l'alimenter des jours de congés 2019 non pris actuellement. La DGFIP attend les informations.

Toutes les journées posées entre le 11 mai et le 31 mai viendront en déduction des jours de congés prélevés au titre de l'ordonnance du 15 avril 2020.

➤ Pont naturel du 22 mai

Dans de très nombreuses directions locales, le pont naturel (utilisation de l'autorisation d'absence exceptionnelle) a été fixé au 22 mai après les votes en CTL. La DGFIP souhaite donner de la souplesse en permettant aux agents qui le souhaiteraient, de travailler ce jour et de reporter cette journée sur un autre pont, par exemple le 13 juillet.

Des messages ont été adressés en ce sens au réseau. La DGFIP envisage aussi la possibilité d'autoriser les agents de poser un jour de congé sur ce pont naturel en lieu et place de l'autorisation d'absence exceptionnelle. Cela permettrait son imputation sur le décompte des jours pris en application de l'ordonnance du 15 avril 2020 . Cette possibilité n'est pas encore définitivement actée.

➤ Les formations – stages - scolarité

Les contrôleurs programmeurs commenceront leur stage pratique le 8 juin.

La CAP de titularisation des contrôleurs stagiaires est en cours de repositionnement calendaire. Seuls 4 contrôleurs stagiaires qui n'ont pas validés leur scolarité passeront en structure d'écoute.

Initialement prévue à la date du 21 avril, l'annonce du mouvement des C a été reportée au 22 mai. M F Tanguy reconnaît que cette date n'est pas idéale mais qu'il ne sera pas facile de la modifier de nouveau.

Le stage découverte sur le terrain pour les inspecteurs stagiaires se déroulera dans les DDFIP à partir du 8 juin. Les DDFIP ne pourront les accueillir que si toutes les conditions sanitaires sont réunies. La DGFIP fera preuve de souplesse pour les inspecteurs stagiaires qui auraient des difficultés pour se déplacer à cette date.

Enfin M F Tanguy rappelle que le report du stage probatoire des inspecteurs stagiaires n'aura pas d'incidence sur la rémunération de ceux-ci.

La CGC a attiré l'attention de la DG sur le nombre très important de stagiaires qui seront accueillis à la DRFIP de Paris, ce qui ne manquera pas de poser des difficultés sanitaires. En effet, 100 contrôleurs stagiaires et 180 inspecteurs élèves sont attendus début juin. Parmi ces stagiaires, beaucoup d'entre-eux seront affectés en Centrale ou dans les directions nationales. Aussi, pourquoi sont-ils tous accueillis par la seule DRFIP du 75 ?

M F Tanguy indique qu'il y a près de 200 sites en Ile de France ce qui permettra d'éviter d'accueillir les stagiaires sur un même lieu. Tout s'est fait en plein accord avec la DRFIP 75. Par ailleurs les inspecteurs stagiaires affectés en administration centrale ou dans les directions nationales, n'effectueront pas leur stage à la DRFIP 75 mais directement sur leur lieu d'affectation.

➤ les entretiens professionnels

Pour la DG le calendrier des entretiens sera assoupli. Il n'y a pas d'urgence à terminer l'ensemble du processus dans un délai contraint. Il pourra même constituer un moment privilégié d'échange sur la période sanitaire, notamment avec les agents qui reviennent en activité. L'objectif est tout de même d'achever toutes les opérations à la fin du semestre.

➤ Position administrative et critères de détermination des agents en télétravail

Position administrative et autorisations spéciales d'absences : les agents dits « fragiles » (agents répondant aux pathologies définies par l'autorité de santé publique), seront placés en ASA s'ils

ne peuvent pas télétravailler. Les éléments justificatifs seront le certificat d'arrêt de travail. Pour préserver le secret médical, les agents concernés pourront opérer de 2 manières: soit en se rendant sur le portail de la CNAM soit en adressant l'état selon les règles de droit commun.

Le conjoint d'une personne «fragile» ne peut pas bénéficier d'ASA.

Les 2 autres catégories d'ASA sont constituées par les ASA pour gardes d'enfants et les ASA visant les agents en contact avec des personnes contaminées au covid 19.

Les critères déterminant le télétravail : La DG a rappelé qu'ils reposaient sur des faisceaux d'indices explicités dans la note DGFIP sur les congés : interactions quotidiennes avec le chef de service, la production de documents professionnels, la disponibilité des agents pendant les tranches d'horaires sur les plages fixes...

* * *

Données statistiques DGFIP – situation du jeudi 14 et actualisation vendredi 15 mai 2020:

	Jeudi 14/05	Vendredi 15/05
Nombre de cas Covid avérés ou présumés :	280	263
Nb d'agents présents	40 137 (42%)	37 397 (39%)
Nb d'agents en télétravail	24 850 (26%)	24 195 (25%)
Agents en ASA	24 748	25 066
Agents physiquement présents dans les SIP	49 %	47 %
Force de travail des SIP (présentsiels + télétravail)	69 %	67 %
Agents physiquement présents dans les centres de contacts	43 %	40 %
Force de travail des centres de contacts (présentsiels + télétravail)	76 %	71 %
Agents physiquement présents dans les SIE	50%	47 %
Force de travail des SIE (présentsiels + télétravail)	67%	64 %
Agents physiquement présents dans les Trésoreries	53%	50 %
Force de travail des Trésoreries	70%	67 %
Agents physiquement présents dans les SPF/SPFE	48%	46 %
Force de travail des SPF/SPFE	65%	62 %
Agents physiquement présents dans les Services du contrôle fiscal	31%	30 %
Force de travail dans les Services du contrôle fiscal	67%	66 %

La prochaine audioconférence est prévue le mercredi 20 mai.